

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1162

13 mai 2008

SOMMAIRE

Agit Investment S.A.	55769	L.P.M. Holding S.A.	55749
AIM Investment Management S.A.	55767	Maitagaria	55732
Alternative Property Income Venture S.C.A.	55743	Maitagaria-SPF	55732
Athena Holding S.A.	55753	Mare di Gallura S.A.	55748
Athena International S.A.	55752	OLKAD Group S.A.	55759
Auction EquityCo S.A.	55776	P6 BCE S.à.r.l.	55740
Auction EquityCo S.A.	55732	Pacific Overseas International S.A.	55756
Biib Consulting S.A.	55773	Palamon Collection Holdco S.à r.l.	55734
Bronte Renewable Group S.A.	55739	Pappa S.à r.l.	55768
CEA Investments Limited	55740	Pindella Holding S.A.	55768
CEA Investments Limited	55776	Poseydon Investments S.A.	55768
Citadel Global Trading S.à r.l.	55731	Santé Jeunesse Beauté S.A.	55734
CMI	55746	Source de Vie S.à r.l.	55767
CMI Creative Communication Sàrl	55746	Springwind II S.à r.l.	55734
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.	55731	Springwind S.à.r.l.	55740
Cool Ridge Properties S.à r.l.	55751	Square Holdings (CDE) S.A.	55731
E.G.L. (Elektro Groushandel Letzebuerg) S.A.	55775	Square Holdings (CDE) S.à.r.l.	55731
Flims S.A.	55762	Standard Kay S.A.	55762
GCES Factory Sàrl	55730	Structured Lux. Portfolios	55754
Iberian Renewable Energies, S.C.A., SI- CAR	55740	Super Price	55762
Imagolux S.à r.l.	55753	Upsurge Holding S.A.	55769
INFO Centre LUXEMBOURG	55757	Venus International S.A.	55767
Institut Heliar, Maison de Cure et de Con- valescence	55749	View Investments S. à r.l.	55763
Intertel & Co	55737	Walnut Finances S.à r.l.	55767
Intes S.A.	55749	Whitehall European RE 3 S.à r.l.	55755
		Woolpas S.A.	55762
		World Star Fund	55776
		WPP Luxembourg Gamma Sàrl	55759

GCES Factory Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 116.270.

Contrat de cession de parts sociales

Entre:

1° Monsieur José Luis PEREZ MATA, employé privé, demeurant F-57190 Florange, 33, rue des Etoiles
ci-après dénommé «le cédant»

d'une part,

Et:

2° Monsieur Piero PALMUCCI, employé privé, demeurant F-57790 Yutz, 3, rue d'Espagne
ci-après dénommé «le cessionnaire»

Et:

3° En présence de Monsieur Jean-Yves MELISSANO, chef d'atelier, demeurant à F-57700 Hayange, 113, rue Clément-
ceau

ci-après dénommé «l'associé»

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit:

La société à responsabilité limitée G.C.E.S. FACTORY SARL, établie et ayant son siège social L-3225 Bettembourg, zone industrielle Schelek 1, a été constituée en date du 28/4/2006 par-devant le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Mondorf les-Bains, avec un capital de 12 500 euros réparti en 125 parts sociales de 100 euros chacune.

La société a pour objet la vente et/ou la pose de toutes menuiseries, métalliques, garde-corps et escaliers métaux, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 116.270.

En date du 24 janvier 2007, par assemblée générale extraordinaire par devant le notaire ARRENSDORFF, une nouvelle répartition des parts sociales a été actée.

La répartition actuelle du capital social est la suivante:

- Monsieur José Luis PEREZ MATA, préqualifié: 29 parts sociales
- Monsieur Piero PALMUCCI, préqualifié: 64 parts sociales
- Monsieur Jean Yves MELISSANO, préqualifié: 32 parts sociales

Soit un total de 125 parts sociales.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Objet du contrat

Le cédant est propriétaire de 29 parts sociales.

Par les présentes le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à Monsieur Piero PALMUCCI préqualifié, 29 parts sociales lui appartenant de la société G.C.E.S. FACTORY SARL.

Le cessionnaire sera subrogé dans ses droits et obligations attachés aux parts cédées.

2. Prix du contrat

Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 29 parts sociales pour le prix de 1 Euro.

Le prix sera acquitté au jour de la signature des présentes.

2. Entrée en jouissance

L'entrée en jouissance est fixée au 15/12/2007 avec tous les droits y attachés aux parts sociales (droit de vote, droit aux dividendes en cas de distribution de résultat ou en cas de liquidation...)

4. Accord de cession

Conformément à l'article 6 des statuts du 28 avril 2006, l'associé agréé à la présente cession.

5. Déclarations générales

Les soussignés déclarent chacun en ce qui les concerne:

«Qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions ni ne sont en état de cessation de paiement ou de déconfiture.»

6. Formalités de publicité et enregistrement

Le cessionnaire s'engage à accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les présentes seront dûment enregistrées dans la quinzaine de leurs signatures.

Les frais seront supportés par le cessionnaire.

Fait à Luxembourg, le 15/12/2007, en autant d'exemplaires que de parties, outre les exemplaires destinés à l'enregistrement.

José Luis PEREZ MATA / Piero PALMUCCI / Jean-Yves MELISSANO

Le cédant / Le cessionnaire / L'associé

Référence de publication: 2008034109/1171/65.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01412. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008051718/239/12.

(080056612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008051719/239/12.

(080056644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Square Holdings (CDE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Square Holdings (CDE) S.A.).

Capital social: EUR 75.375,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 116.492.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue en date du 29 février 2008 que:

La démission de M. Pascal Leclerc a été acceptée avec effet immédiat. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/3/2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008052616/8866/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05772. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008051715/239/12.

(080056512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

**Maitagaria-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Maitagaria).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.002.

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MAITAGARIA", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.002, constituée suivant acte notarié en date du 13 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 413 du 26 août 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1094 du 6 juin 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Patricia RUBEO-LISA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en MAITAGARIA-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "MAITAGARIA-SPF".

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "MAITAGARIA-SPF"."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 21 des statuts comme suit:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

La dernière phrase de l'article 11 des statuts est à supprimer purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, F. MIGNON, P. RUBEO-LISA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 mars 2008. Relation: EAL/2008/4266. — Reçu douze Euros (12,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008052732/239/96.

(080058297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Santé Jeunesse Beauté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008051725/242/12.

(080056884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Springwind II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.753.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue en date du 29 février 2008 que:

Madame Stella Le Cras, employée privée, née le 23 juillet 1965 à Jersey (Iles Anglo-normandes), ayant son adresse professionnelle au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été élue avec effet immédiat et pour une durée illimitée aux fonctions de gérante de la société en remplacement de M. Pascal Leclerc, gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/3/2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008052617/8863/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05769. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Palamon Collection Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.255.400,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.971.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Palamon Collection Holdco S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.971 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 29th January 2007 of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and whose articles (the "Articles") have been published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 876, page 42016.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by itself are shown on an attendance list signed by the sole shareholder or its proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 40,500 (forty thousand five hundred) Shares with a nominal value of 25 Euro each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. The sole shareholder declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 242,900 (two hundred forty two thousand nine hundred Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 1,012,500 (one million twelve thousand five hundred Euros) to EUR 1,255,400 (one million two hundred fifty-five thousand four hundred Euros) by the creation and issue of 9,716 (nine thousand seven hundred sixteen) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each with payment of a total share premium of EUR 957,126.73 (nine hundred fifty seven thousand one hundred twenty six Euros and seventy three cents).

2) To record the subscription and payment of the 9,716 (nine thousand seven hundred sixteen) new shares by way of contribution in cash, by Palamon European Equity II, L.P. and Palamon European Equity II, "BOA" L.P.

3) To amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

"The share capital is fixed at EUR 1,255,400 (one million two hundred fifty-five thousand four hundred Euros) represented by 50,216 (fifty thousand two hundred sixteen) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

4) To transfer the registered office of the Company.

5) Miscellaneous.

First resolution

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 242,900 (two hundred forty two thousand nine hundred Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 1,012,500 (one million twelve thousand five hundred Euros) to EUR 1,255,400 (one million two hundred fifty-five thousand four hundred Euros) by the creation and issue of 9,716 (nine thousand seven hundred sixteen) new Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each with payment of a total share premium of EUR 957,126.73 (nine hundred fifty seven thousand one hundred twenty six Euros and seventy-three cents).

Second resolution

The new Shares have been subscribed as follows:

Name of shareholders	Number of shares subscribed
1. Palamon European Equity II, L.P.	9,543 Shares
2. Palamon European Equity II, "BOA" L.P.	173 Shares
TOTAL	9,716 Shares

All the 9,716 (nine thousand seven hundred sixteen) new Shares and the share premium have been fully paid in cash so that the amount of EUR 1,200,026.73 (one million two hundred thousand twenty six Euros and seventy-three cents) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payment in cash have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholder resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

"The share capital is fixed at EUR 1,255,400 (one million two hundred fifty-five thousand four hundred Euros) represented by 50,216 (fifty thousand two hundred sixteen) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Fourth resolution

The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 15,000.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was predominated in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale de l'associé unique de Palamon Collection Holdco S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.971 et constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 29 janvier 2007 de Maître Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 876, page 42016.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par l'associé unique ou son mandataire, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et la procuration, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 40,500 (quarante mille cinq cents) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée.

III. L'associé unique déclare avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 242,900 (deux cent quarante deux mille neuf cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1,012,500 (un million douze mille cinq cents Euros) à EUR 1,255,400 (un million deux cent cinquante-cinq mille quatre cents Euros) par la création et l'émission de 9,716 (neuf mille sept cent seize) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune, avec une prime d'émission totale de EUR 957,126.73 (neuf cent cinquante sept mille cent vingt-six Euros et soixante-treize cents).

2. Souscription et paiement des 9,716 (neuf mille sept cent seize) nouvelles parts sociales par apport en numéraire, par Palamon European Equity II, L.P. et Palamon European Equity II, "BOA" L.P.

3. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises et d'adapter les définitions suivantes, qui se lira comme il suit:

"Le capital social est fixé à EUR 1,255,400 (un million deux cent cinquante-cinq mille quatre cents Euros) représenté par 50,216 (cinquante mille deux cent seize) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) (ci-après définies comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble définis comme les "Associés"."

4. Décision de transférer le siège social de la société.

5. Divers.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 242,900 (deux cent quarante deux mille neuf cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1,012,500 (un million douze mille cinq cents Euros) à EUR 1,255,400 (un million deux cent cinquante-cinq mille quatre cents Euros) par la création et l'émission de 9,716 (neuf mille sept cent seize) nouvelles Parts Sociales avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune, avec une prime d'émission totale de EUR 957,126.73 (neuf cent cinquante sept mille cent vingt-six Euros et soixante-treize cents).

Deuxième résolution

Les nouvelles Parts Sociales ont été souscrites de la manière suivante:

Nom des associés	Nombre de parts sociales souscrites
1. Palamon European Equity II, L.P.	9,543 parts sociales
2. Palamon European Equity II, "BOA" L.P.	173 parts sociales
TOTAL	9,716 parts Sociales

Toutes les 9,716 (neuf mille sept cent seize) nouvelles Parts Sociales et la prime d'émission ont été intégralement libérées en espèces de manière à ce que le montant de EUR 1,200,026.73 (un million deux cent mille vingt-six Euros et soixante-treize cents) est à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social, concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises et d'adapter les définitions suivantes, qui se lira comme il suit:

"Le capital social est fixé à EUR 1,255.400 (un million deux cent cinquante-cinq mille quatre cents Euros) représenté par 50,216 (cinquante mille deux cent seize) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) (ci-après définies comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble définis comme les "Associés"."

Quatrième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg avec effet immédiat.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à 15.000,- Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2007. Relation LAC/2007/32898. — Reçu douze mille euros vingt-sept cents (12.000,27 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052733/211/169.

(080058441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Intertel & Co, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.638.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Intertel & Co", a société holding en commandite par actions, (the Company), having its registered office at 7, Val Ste. Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 24 February 2000, published in the Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), n^o 442 dated 21 June 2000, on page 21191, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 74.638.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time by a notarial deed, dated 22 February 2007, which deed has been published in the Memorial, n^o 1195 of 19 June 2007 on page 57344.

The Meeting is opened with Mr Alexis KAMAROWSKY, company director, residing professionally in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Mr Thierry GLAESENER, company director, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The Meeting elects Mr Jean-Marc DEBATY, company director, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Board or as the Board.

The Board having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I) This Meeting was convened by registered mail to the registered shareholders dated 11 February 2008.

II) The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Board. Said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

III) The quorum required by law is at least one half of the shares outstanding and resolutions on the items on the agenda have to be adopted by an affirmative vote of 2/3 of the shares present or represented.

It appears from the attendance list that out of nine thousand five hundred and one (9'501) shares in registered form [comprising one (1) participating management share held by the unlimited partner (actionnaire commandité) and nine thousand five hundred (9'500) ordinary shares held by the limited partners (actionnaires commanditaires)] representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to NINE HUNDRED FIFTY THOUSAND ONE HUNDRED EURO (950'100.- EUR), in circulation, five thousand one (5,001) shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and the shareholders may validly decide on the items of its agenda.

IV) The agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to extend the term of the Company for two additional years;
2. Decision to amend the first sentence of article two (2) of the Company's Articles of Incorporation as follows:
" **Art. 2. first sentence.** The Company is incorporated for a period of ten years, starting on 24 February 2000."

V) After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote of the shares present or represented, the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to extend the term of the Company for two additional years.

Second Resolution

In order to reflect such extension of the term of the Company, the Meeting resolves to amend the first sentence of the Company's Articles of Incorporation, to give it henceforth the following new wording:

" **Art. 2. first sentence.** The Company is incorporated for a period of ten years starting on 24 February 2000."

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairwoman closes the present general meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, these minutes are worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas these minutes were drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with Us, the notary, these minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ci-après, l'Assemblée) de la société «Intertel & Co» une société holding en commandite par actions, (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste. Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 74.638, constituée suivant acte notarié dressé en date du 24 février 2000, publié au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, n° 442 du 21 juin 2000 à la page 21191.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis KAMAROWSKY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Thierry GLAESENER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc DEBATY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I) La présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs datées du 11 février 2008.

II) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes.

III) L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié des actions émises et en circulation est représentée et les résolutions sur l'ordre du jour sont adoptées par deux tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés.

Il résulte de la liste de présence que sur les neuf mille cinq cent et une (9'501) actions nominatives [comprenant une (1) action de commandité détenue par l'actionnaire commandité et neuf mille cinq cents (9'500) actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires], représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de NEUF CENT CINQUANTE MILLE ET CENT EUROS (950'100.- EUR) en circulation, cinq mille et une (5.001) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de façon que l'assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de prolonger la durée de la Société de deux années supplémentaires;

2. Décision de modifier l'article deux (2) première phrase de la Société, laquelle aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. première phrase.** La Société est établie pour une durée de dix ans, commençant le 24 février 2000.»

V) Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité des voix des actions présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de prolonger la durée de la Société pour une durée supplémentaire de deux ans.

Deuxième résolution

Afin de refléter la prolongation de la durée de la Société, l'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article DEUX (2) de la Société, pour lui désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 2. première phrase.** La Société est établie pour une durée de dix ans, commençant le 24 février 2000.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. KAMAROWSKY, T. GLAESENER, J.-M. DEBATY., J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 février 2008. Relation: EAL/2008/2623. - Reçu douze Euros (12,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008052731/239/111.

(080058246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Bronte Renewable Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008051722/242/12.

(080056860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 133.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008051724/7241/12.

(080056626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Springwind S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 129.610.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue en date du 29 février 2008 que:

Madame Stella Le Cras, employée privée, née le 23 juillet 1965 à Jersey (Iles Anglo-normandes), ayant son adresse professionnelle au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été élue avec effet immédiat et pour une durée illimitée aux fonctions de gérante de la société en remplacement de M. Pascal Leclerc, gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/3/2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008052618/8868/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05736. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

P6 BCE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 131.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008051720/242/12.

(080056721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

CEA Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 126.259.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of February.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"C LE MASURIER LIMITED", a limited company, duly registered with the Registrar of Companies for Jersey and having its registered office 25 Commercial Street, St Helier, JE2 3RU Jersey, Channel Islands.

duly represented by Mr Florian BERTHIER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated February 21, 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "CEA INVESTMENTS LIMITED", having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 126.259, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 28, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1089 of June 7, 2007. The Articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify article 3 of the articles of incorporation as follows:

Art. 3. " The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the following (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector):

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to grant to the companies in which it has, directly or indirectly, participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may also use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

Second resolution

The sole shareholder resolves to set the financial year of the Company from the first of February to the thirty-first of January of the following year.

As a consequence, article 24 of the articles of incorporation has been modified as follows:

Art. 24. "The financial year begins on the first day of February and ends on the last day of January of the following year."

The sole shareholder at the same time acknowledges that the financial year which has begun on January 1, 2008 will end on January 31, 2009.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"C LE MASURIER LIMITED", une "limited company", valablement inscrite au Registrar of Companies for Jersey avec siège au 25 Commercial Street, St Helier, JE2 3RU Jersey, Channel Islands, dûment représentée par Monsieur Florian BERTHIER, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 21 février 2008.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant est l'associé unique de la société "CEA INVESTMENTS LIMITED", ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.259, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1089 du 7 juin 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Art. 3. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds (il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier) à:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;
- accorder toutes garanties, support, prêts, avances à des entreprises dans lesquelles elle a, directement ou indirectement, des participations.

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra aussi employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer l'exercice social de la Société du premier février au trente et un janvier de l'année suivante.

En conséquence, l'article 24 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 24. «L'année sociale commence le premier février et finit le trente et un janvier de l'année suivante.»

L'associé unique constate en même temps, que l'année sociale qui a débuté le 1^{er} janvier 2008 se terminera le 31 janvier 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BERTIER, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 26 février 2008. Relation: EAC/2008/2708. - Reçu douze Euros 12,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008051438/239/131.

(080056544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Alternative Property Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.359.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of the month of March,

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Sylvie Reisen, employee, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

acting in her capacity as a special proxy holder of Alternative Property Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated on 8 February 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 663 of 20 April 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.359, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 23 August 2007, published in the Mémorial C number 2364 of 19 October 2007 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, APIV General Partner S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 55,000.-, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.361, on 4th March 2008, an excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at six hundred eighty-six thousand seven hundred euro (EUR 686,700.-) divided into six hundred sixty thousand two hundred forty-six (660,246) limited shareholders shares, twenty-three thousand three hundred fifty-four (23,354) unlimited shareholder shares and three thousand one hundred (3,100) preference shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 6 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) and that pursuant to the same article 6, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new shares each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) or by the increase of the nominal value of the shares, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, in the fourth resolution adopted at the meeting held on 4 March 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 6 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one manager of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 6 March 2008, an increase of the issued share capital by an amount of eight hundred forty thousand six hundred fifty euro (EUR 840,650.-) by the creation of ten thousand one hundred fourteen (10,114) new unlimited shareholder shares and eight hundred thirty thousand five hundred thirty-six (830,536) new limited shareholders shares, each share with a par value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing unlimited shareholder shares and limited shareholders shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, in the fourth resolution adopted at the meeting held on 4 March 2008 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 6 March 2008 and following the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders, the subscription of the ten thousand one hundred fourteen (10,114) new unlimited shareholder shares and eight hundred thirty thousand five hundred thirty-six (830,536) new limited shareholders shares, together with a total share premium of seven million six hundred ninety-one thousand four hundred euro (EUR 7,691,400.-) as follows:

APIV General Partner S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 10,114 unlimited shareholder shares.

Alternative Property Income ELP Subco S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 604,909 limited shareholders shares.

AXA Versicherung AG, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Germany with registered office at Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Germany: 18,435 limited shareholders shares.

AXA Lebensversicherung AG, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Germany with registered office at Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Germany: 18,436 limited shareholders shares.

Cardif Assurance Vie, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 5, avenue Kléber, F-75016 Paris, France: 94,378 limited shareholders shares.

Scor Global P&C., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 1, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Paris, France: 37,751 limited shareholders shares.

Tredje AP Fonden, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Sweden with registered office at Vasagatan 11, Box 1176 SE-111 91 Stockholm Sweden: 37,751 limited shareholders shares.

Free Net A.K. communications Ltd, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at Levinstein Tower (F29) Menachem Begin Road, 23 Tel Aviv 66182, Israel: 18,876 limited shareholders shares.

V. That all these new unlimited shareholder shares and limited shareholders shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 6 March 2008, so that the total amount of eight million five hundred thirty-two thousand fifty euro (EUR 8,532,050.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of seven million six hundred ninety-one thousand four hundred euro (EUR 7,691,400.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 6 March 2008, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" Art. 5. Share capital

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,527,350.- (one million five hundred twenty-seven thousand three hundred fifty euro), represented by:

- 1,490,782 (one million four hundred ninety thousand seven hundred eighty-two) limited shareholders shares (the "Limited Shareholders Shares"),

- 33,468 (thirty-three thousand four hundred sixty-eight) unlimited shareholder shares (the "Unlimited Shareholder Shares"),

- 3,100 (three thousand one hundred) preference shares (the "Preference Shares"),

with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately forty-seven thousand five hundred euro (EUR 47,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Sylvie Reisen, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Alternative Property Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 8 février 2007 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C numéro 663 en date du 20 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.359, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2364 du 19 octobre 2007 (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, APIV General Partner S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 55.000,-, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.361, en date du 4 mars 2008, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à six cent quatre-vingt-six mille sept cents euros (EUR 686.700,-) représenté par six cent soixante mille deux cent quarante-six (660.246) actions de commanditaires, vingt-trois mille trois cent cinquante-quatre (23.354) actions de commandité et trois mille cent (3.100) actions préférentielles, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) et qu'en vertu du même article 6, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ou par l'augmentation de la valeur nominale des actions, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, dans la quatrième résolution adoptée lors de la réunion du 4 mars 2008 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des gérants de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 6 mars 2008, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de huit cent quarante mille six cent cinquante euros (EUR 840.650,-) par la création et l'émission de dix mille cent quatorze (10.114) nouvelles actions de commandité et huit cent trente mille cinq cent trente-six (830.536) nouvelles actions de commanditaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de commandité et que les actions de commanditaires existantes.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, dans la quatrième résolution adoptée lors de la réunion du 4 mars 2008, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 6 mars 2008, et suite à l'annulation des droits préférentiels de souscription des actionnaires, la souscription de la totalité des dix mille cent quatorze (10.114) nouvelles actions de commandité et huit cent trente mille cinq cent trente-six (830.536) nouvelles actions de commanditaires ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de sept millions six cent quatre-vingt-onze mille quatre cents euros (EUR 7.691.400,-) comme suit:

APIV General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en conformité avec et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 10.114 actions de commandité.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en conformité avec et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 604.909 actions de commanditaires.

AXA Versicherung AG, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de l'Allemagne ayant son siège social à Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Allemagne: 18.435 actions de commanditaires.

AXA Lebensversicherung AG, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de l'Allemagne ayant son siège social à Colonia Allee 10-20, D-51067 Köln, Allemagne: 18.436 actions de commanditaires.

Cardif Assurance Vie, une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social à 5, avenue Kléber, F-75016 Paris, France: 94.378 actions de commanditaires.

Scor Global P&C., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social à 1, Avenue du Général de Gaulle, F-92800 Paris, France: 37.751 actions de commanditaires.

Tredje AP Fonden, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la Suède, ayant son siège social à Vasagatan 11, B.P. 1176 SE-111 91 Stockholm, Suède: 37.751 actions de commanditaires.

Free Net A.K. communications Ltd, une société constituée en conformité avec et régie par les lois d'Israël, ayant son siège social à Levinstein Tower (F29) Menachem Begin Road, 23 Tel Aviv 66182, Israël: 18.876 actions de commanditaires.

V. Que toutes les nouvelles actions de commandité et de commanditaires ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 6 mars 2008, de sorte que la somme de huit millions cinq cent trente-deux mille cinquante euros (EUR 8.532.050,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de sept millions six cent quatre-vingt-onze mille quatre cents euros (EUR 7.691.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 6 mars 2008, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 1.527.350,- (un million cinq cent vingt-sept mille trois cent cinquante euros) représenté par:

- 1.490.782 (un million quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent quatre-vingt-deux) actions de commanditaires (les «Actions de Commanditaires»),
 - 33.468 (trente-trois mille quatre cent soixante-huit) actions de commandité (les «Actions de Commandité»),
 - 3.100 (trois mille cent) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles»),
- d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (définies ci-après comme les «Actions»). Les détenteurs d'Actions sont définis ci-après comme les «Actionnaires.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante sept mille cinq cents euros (EUR 47.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. REISEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2008, LAC/2008/13208. — Reçu à 0,5 %: quarante-deux mille six cent soixante euros vingt-cinq cents (EUR 42.660,25).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008051397/220/189.

(080056419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

**CMI, Société à responsabilité limitée,
(anc. CMI Creative Communication Sàrl).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 58.596.

L'an deux mille sept, le 22^{ème} jour du mois de juin.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenu l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de CMI Creative Communication S.à r.l. (la "Société") une société à responsabilité limitée ayant son siège au 54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Aloyse Biel, notaire à résidence à Capellen, en date du 12 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 350 du 4 juillet 1997.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 6 novembre 2001 par acte sous seing privé de l'associé unique habilité conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, publié au Mémorial numéro 1185, du 7 août 2002.

L'Assemblée est présidée par M. Joachim Kuske, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

le président désignant en qualité de secrétaire Mme Céline Velluet, 16, rue des Templiers, Steinsel, gérante de sociétés.

L'Assemblée a élu en qualité de scrutateur M. Zoï Zicos, 82, avenue des Mimosas, 1150 Bruxelles, gérant de sociétés.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les associés présents, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que notaire soussigné. Ladite liste de présence signée par les membres du bureau restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que sur 230 parts sociales actuellement émises par la Société, l'entière du capital est présente à l'Assemblée de telle sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

Approbation d'une proposition de modification des Statuts de la Société ayant pour conséquence la refonte générale des Statuts.

Cette proposition comprend les modifications suivantes:

1. Modification des articles 1^{er}, 4, 5, 7, 8, 9 et 11 des Statuts afin de refléter la cession d'une partie des parts sociales détenues par l'associé unique à un second associé et notamment la modification de l'article 1^{er} des Statuts de la Société afin de le lire comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts."

2. Modification de l'article 2 des Statuts de la Société afin d'y ajouter l'activité de fourniture de services de consultance et qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, de communication et ayant des activités commerciales liées à Internet ainsi que des activités de fourniture de services de consultance.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet."

3. Insertion d'une disposition transitoire à la suite de l'article 12 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Disposition transitoire

Aucun dividende ne pourra être décrété au bénéfice des parts qui ont fait l'objet d'une cession inscrite dans le registre des associés en mai 2007 (soit les parts numérotées 116 à 230) qu'après que le dividende 2006 qui a été décrété aura été intégralement versé, et ce dividende sera payé, dans son intégralité, aux parts qui n'ont pas fait l'objet de la cession susvisée."

IV. Après délibération, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de modifier les articles 1^{er}, 2, 4, 5, 7, 8, 9 et 11 des Statuts ainsi que d'insérer une disposition transitoire à la suite de l'article 12 des Statuts, avec pour conséquence de reformuler les Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, de communication et ayant des activités commerciales liées à Internet ainsi que des activités de fourniture de services de consultance.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CMI.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 58.000 euros (cinquante-huit mille euros) divisé en deux cent trente parts sociales de 252,17 euros (252,17 EUR) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre de parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices, indépendamment de leur date d'émission ou d'acquisition.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins 75% du capital social.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant 50% du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant 75% du capital social.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée et gérée par deux gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataire de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Chaque gérant peut représenter et engager seul la société dans les limites et conditions suivantes:

- tout paiement inférieur à 20.000 EUR;
- tout acte d'administration courante dans le cadre de l'exécution de contrats préalablement conclus.

Pour les contrats de bail, contrats d'emploi, ou tout autre contrat à exécution successive, même ceux en vertu desquels les obligations de la société n'excèdent pas au total EUR 20.000 (vingt mille), les signatures conjointes des deux gérants sont requises.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Aucun dividende ne pourra être décrété au bénéfice des parts qui ont fait l'objet d'une cession inscrite dans le registre des associés en mai 2007 (soit les parts numérotées 116 à 230) qu'après que le dividende 2006 qui a été décrété aura été intégralement versé, et ce dividende sera payé, dans son intégralité, aux parts qui n'ont pas fait l'objet de la cession susvisée."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès verbal, tous connus par le notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signés, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. KUSKE, C. VELLUET, ZOÏ ZICOS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 juin 2007, LAC/2007/15448. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/06/2007.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008038422/208/122.

(080041096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Mare di Gallura S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.683.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008052748/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03201. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

L.P.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 45.878.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008052750/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04882. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Intes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 45.876.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008052751/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04877. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Institut Heliar, Maison de Cure et de Convalescence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6590 Weilerbach, Maison 5.
R.C.S. Luxembourg B 94.237.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-six février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Pierre BERMES, Avocat à la Cour, demeurant à L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé, ici représenté par Monsieur Alain SCHREURS, juriste, demeurant L-7778 Bissen, 13, am Grännchen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2008;
- 2a.- Monsieur Jean GUILL, Fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-1870 Luxembourg, 93, Kohlenberg,
- 2b.- Monsieur Charles GUILL, Docteur en médecine, demeurant à D-21684 Stade, Kastanienweg, 6,

ici représentés par Monsieur Alain SCHREURS, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seings privés donnée le 23 janvier 2008 respectivement le 3 février 2008;

3.- Monsieur Joseph MORN, Chanoine, demeurant à L-1368 Luxembourg, 30, rue du Curé,
ici représenté par Monsieur Alain SCHREURS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 janvier 2008;

4.- Monsieur René FISCH, Chanoine honoraire, demeurant à L-8606 Bettborn, 4, rue Kinnewee;

ici représenté par Monsieur Alain SCHREURS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 février 2008;

5.- Monsieur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à L-1623, 4, rue Génistre;

ici représenté par Monsieur Alain SCHREURS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 janvier 2008;

6.- La Congrégation des Sœurs de Ste Elisabeth, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II,

ici représentée par Monsieur Alain SCHREURS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 janvier 2008;

7.- L'Archevêché de Luxembourg, avec siège social à L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre,

ici représenté par Monsieur Alain SCHREURS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 janvier 2008;

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Messieurs Jean et Charles les GUILL ont acquis une part sociale de la Société dans la succession de Monsieur Joseph GUILL, en son vivant avocat-avoué, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, décédé à Luxembourg, le 9 mars 1997.

II.- L'Archevêché de Luxembourg a acquis une part sociale dans la succession de Madame Elsy STEFFES, en son vivant retraitée, ayant eu son dernier domicile à Echternach, décédée à Luxembourg, le 30 juin 2001.

III.- Les comparants sont les seuls associés de la société INSTITUT HELIAR, MAISON DE CURE ET DE CONVALESCENCE, WEILERBACH S.à r.l., avec siège social à L-6590 Weilerbach, Maison, 3, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Hoffmann, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 18 mai 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 187 du 27 juillet 1983, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire alors de résidence à Echternach, en date du 13 décembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 84 du 3 avril 1989, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 94.237.

IV.- Le capital social est fixé à la somme d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000.-) ayant une contre-valeur en euros d'environ vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (EUR 24.789,35), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000.-) ayant une contre-valeur en euros de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89), toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1) à Monsieur Pierre BERMES, prénommé, une part sociale	1
2) à Messieurs Jean et Charles GUILL, prénommés, une part sociale	1
3) à Monsieur Joseph MORN, prénommé, une part sociale	1
4) à Monsieur René FISCH, prénommé, une part sociale	1
5) à Monsieur Mathias SCHILTZ, prénommé, une part sociale	1
6) à la Congrégation des Sœurs de Ste Elisabeth, prénommée, une part sociale	1
7) à l'Archevêché de Luxembourg, prénommé, quatre-vingt-quatorze parts sociales	94
Total: cent parts sociales	100

V.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

VI.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

VII.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VIII.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain SCHREURS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2008, Relation: LAC/2008/8439. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 mars 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008052675/222/80.

(080055742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Cool Ridge Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.348.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of Cool Ridge Property Development Limited, with registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 11, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registration number 646587,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal on January 8, 2007 which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy holder declared and requested the notary to act:

1. That the company Cool Ridge Properties S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B nr.112.348, société à responsabilité limitée, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on November 30, 2005 by deed of M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then civil law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 486 of March 7, 2006.

2. That the corporate capital of the company Cool Ridge Properties S.à r.l. amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company Cool Ridge Properties S.à r.l..

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company Cool Ridge Properties S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancies, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Cool Ridge Property Development Limited, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 11, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, numéro d'enregistrement 646587,

"la mandante"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 janvier 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société Cool Ridge Properties S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B nr.112.348, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 30 novembre 2005 suivant un acte reçu par M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 486 du 7 mars 2006.

2. Que le capital social de la société Cool Ridge Properties S.à r.l. s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents) divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société Cool Ridge Properties S.à r.l..

4. Que sa mandante, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société Cool Ridge Properties S.à r.l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HANSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/91. - Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008051360/211/88.

(080056527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Athena International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.048.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008052755/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04881. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Athena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 55.047.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008052756/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04874. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Imagolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 102.344.

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée BAT'IMMO, S.à r.l., avec siège social à L-3584 Dudelange, 48, rue des Mouleurs, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82.119, ici représentée par son gérant technique, Monsieur François BRANDAO SOARES, employé privé, demeurant à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs, et un gérant administratif, Monsieur Manuel SOARES BRANDAO, employé privé, demeurant à L-4475 Belvaux, 106, route d'Oberkorn, qui peuvent engager la société par leur signature conjointe;

2) Monsieur Fernando Manuel AZEVEDO GONCALVES, contre maître, demeurant à L-9240 Diekirch, 47, Grand'Rue.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée IMAGOLUX, S.à r.l., avec siège social à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 102.344, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1070 du 25 octobre 2004; et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Fernand UNSEN en date du 22 juin 2004, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil C numéro 1115 du 5 novembre 2004.

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker à L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 5 (alinéa premier) des statuts:

Art. 5. alinéa premier. «Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Brandao Soares, Soares Brandao, Azevedo Goncalves, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2007, LAC / 2007 / 36273. — Reçu 12€.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN

Référence de publication: 2008040266/202/40.

(080042312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Structured Lux. Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 127.741.

Im Jahre zweitausendundsieben, am zwanzigsten Dezember

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitze in Luxemburg.

Sind die AKtionäre der Aktiengesellschaft "STRUCTURED LUX. PORTFOLIOS", mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar André SCHWACHTGEN, damals Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 16. April 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1321 vom 30. Juni 2007, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von

Herrn Joseph Kusters, Directeur der Dresdner Bank Luxembourg S.A., mit folgender Geschäftsadresse: 26, rue Marché-aux-Herbes, Luxembourg, um 11:30 Uhr eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär

Herrn Dieter Berodt, Directeur, Leiter Private Banking der Dresdner Bank Luxembourg S.A. mit folgender Geschäftsadresse: 26, rue Marché-aux-Herbes, Luxembourg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler

Herrn Heiner Hartwich, Directeur, Leiter Family Office der Dresdner Bank Luxembourg S.A. mit der Geschäftsadresse: 26, rue Marché-aux-Herbes, Luxembourg.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde gesetzes- und statutengemäß einberufen:

Die entsprechenden Bekanntmachungen einschließlich Tagesordnung wurden den Aktionären mitgeteilt.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Vorschlag zur Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;
- 2) Ernennung des/der Liquidators(-en) und Festsetzung ihrer Befugnisse;
- 3) Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatare überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch denammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 310 in Umlauf befindlichen 310 Aktien bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung fast einstimmig den Beschluss, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, zum Liquidator, Herrn Thomas Langer, Directeur-Adjoint, Leiter Vermögensverwaltung der Dresdner Bank Luxembourg S.A. zu bestellen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende um elf Uhr fünfundvierzig die Versammlung für beendet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Kusters, D. Berodt, H. Hartwich et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43705. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008036071/5770/61.

(080037864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Whitehall European RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.335.

RECTIFICATION

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of February,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Whitehall Street Global Employee Fund 2005, L.P, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3931914, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, acting through its general partner Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, LLC,

2. Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3931912, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, acting through its general partner Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, LLC,

both here represented by Hassane DIABATE, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 15th, 2008.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as mentioned above, then requested the undersigned notary to state:

- That in a deed drawn up by the undersigned notary on September 21, 2007, the denomination of one of the subscribers to the increase of the capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) Whitehall European RE 3 S.à.r.l, with registered office at L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, has erroneously been indicated as Whitehall Street International Employee Fund 2005 L.P. in stead of Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), L.P.

- That the appearing parties hereby request the rectification of the denomination of said subscriber from Whitehall Street International Employee Fund 2005 L.P. into Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), L.P. in both the English and the French version.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le quinze février,
Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Whitehall Street Global Employee Fund 2005, L.P., un "limited partnership" constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'immatriculation 3931914 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, LLC,

2. Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), L.P., un "limited partnership" constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'immatriculation 3931912 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, LLC,

les deux ici représentés par Hassane DIABATE, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée le 15 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que dans un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 septembre 2007, la dénomination sociale de l'un des souscripteurs à l'augmentation du capital social de la société à responsabilité limitée Whitehall European RE 3 S.à.r.l, ayant son siège social L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, a été erronément indiquée par Whitehall Street International Employee Fund 2005, L.P. au lieu de Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), L.P.

- Que par la présente, les comparants requièrent la rectification de la dénomination sociale dudit souscripteur de Whitehall Street International Employee Fund 2005, L.P. en Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), L.P. dans la version anglaise et la version française.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2008. Relation: LAC / 2008 / 7803. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008040274/212/77.

(080036148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pacific Overseas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 31.930.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052745/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03206. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

ICL, INFO Centre LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 35, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 7.549.

STATUTS

Les membres fondateurs:

Bakanova Svetlana, née le 25.08.1969 à Aleksin / Russie

demeurant à L-6925 Flaxweiler, 35, rue Principale

Kotolupova Tatjana, née le 13.11.1969 à Leningrad / Russie

demeurant à L-5535 Remich, 8, Impasse Saint François

Schintgen Claude, né le 14.09.1951 à Luxembourg-Ville / Luxembourg

demeurant à L-6925 Flaxweiler, 35, rue Principale

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

1. Dénomination et siège. L'association est dénommée «INFO Centre LUXEMBOURG», en abréviation ICL.

Son siège social est établi à L-6925 Flaxweiler, 35, rue Principale.

L'association a son propre logo

La durée de l'association est illimitée.

2. Objet. L'association a pour objet:

La popularisation de la culture, des traditions nationales, de l'histoire du G-D de Luxembourg et de la langue luxembourgeoise.

Le développement du tourisme et des relations culturelles entre les pays; l'organisation des voyages touristiques et des échanges culturels et linguistiques.

La prestation des services de consultation et d'information, des services touristiques.

L'établissement des relations culturelles, scientifiques et sportives entre le Luxembourg et d'autres pays.

L'organisation des expositions et des cours linguistiques.

L'étude des problèmes sociaux, l'élaboration et la réalisation des projets concernant la vie saine, l'écologie et l'occupation de travail.

Les collaborations avec les organisations internationales et celles de la Communauté Européenne ayant des buts similaires.

L'association peut effectuer toutes opérations qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement.

L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ces fins.

Elle pourra également organiser des activités culturelles à destination et/ou au profit de son public cible.

L'association observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

3. Les membres

3.1 Les membres fondateurs

Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'association et disposent du droit de vote.

3.2 Les membres effectifs

Peut devenir «membre effectif» de l'association toute personne physique ou association qui adhère aux présents statuts et qui pourra fournir un avantage à l'I.C.L. en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Il est admis par décision du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite. Le membre effectif dispose d'un droit de vote simple.

3.3 Les membres d'honneur

Peut devenir «membre d'honneur» toute personne qui se distingue particulièrement dans le soutien pour l'I.C.L. Le «membre d'honneur» n'a pas de droit de vote, leur assistance aux assemblées générales n'est pas obligatoire.

L'admission d'un «membre d'honneur» est formalisée par une décision du CA.

4. Démission / Exclusion. Tout membre a la possibilité de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts et/ou aux objets de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Avant toute décision du CA puis de l'AG, le membre doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'exprimer y relativement.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

5. Ressources / Dons. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Les cotisations des membres
- Les subsides et subventions
- Les dons, legs ou sponsoring en sa faveur
- Les participations aux frais des manifestations organisés
- Les produits d'activités lucratives non récurrentes

L'admission d'un don, individuel ou collectif, au profit de l'association ne donne aucun droit au(x) donateur(s) de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

5.1 Cotisations

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres effectifs est fixé par l'assemblée générale et ne peut être inférieure à 5 Euro ni supérieure à 200 Euro.

6. Administration. L'association est administrée par le Conseil d'Administration, composé de 2 membres au moins et dont le nombre ne pourra dépasser 5 membres, qui sont élus par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne pourra représenter qu'un seul autre membre.

La durée des mandats des membres du Conseil d'Administration est de trois années.

Les Administrateurs sortants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire. La démission du Conseil d'Administration peut se faire par courrier recommandé.

Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an.

Les membres du conseil d'administration représentent l'association dans les relations avec les tiers.

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Les membres du conseil d'administration peuvent bénéficier d'une compensation, si l'association possède des moyens financiers nécessaires.

7. Assemblée générale. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et irrégulièrement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième (20%) des associés le demandent par écrit au conseil d'administration.

La convocation indiquant l'ordre du jour se fait au moins 8 jours avant par écrit (lettre ou email). L'assemblée générale doit valablement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts et règlement interne
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisses
- approbation des budgets et comptes
- dissolution de l'association

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31. décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

8. Affiliation. L'association peut devenir membre d'une autre association visant des buts analogues. L'adhésion, respectivement la démission en groupe est soumise aux décisions de l'assemblée générale.

9. Dispositions diverses. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvée lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Flaxweiler, le 07.02.2008.

Signature / Signature / Signature

Membre fondateur / Membre fondateur / Membre fondateur

Référence de publication: 2008044665/8783/109.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05616. - Reçu 245,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

OLKAD Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008051714/239/12.

(080056497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.134.898.520,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.018.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Gamma S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 (the Company), incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 423 of 8 June 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 26 February 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 995 of 29 May 2007.

There appeared:

1. WPP Luxembourg S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.213, owner of 2,362,501 Ordinary Shares, 5,000,000 Preferred A Shares and 18,838,985 Preferred B Shares of the Company having a nominal value of USD 30 each, hereby represented by Mrs Lucile ARNOUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. WPP Luxembourg Holdings Seven S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.003, owner of 58,472,885 Ordinary Shares, 24,494,349 Preferred B Shares, 3,333,334 Preferred C Shares, 3,333,334 Preferred D Shares, 3,333,334 Preferred E Shares, 3,333,334 Preferred F Shares, 9,333,334 Preferred G Shares and 10,100,000 Preferred H Shares of the Company having a nominal value of USD 30 each, hereby represented by Mrs Lucile ARNOUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. WPP Luxembourg Holdings Three S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.206, owner of 5,233,395 Ordinary Shares of the Company having a nominal value of USD 30 each, hereby represented by Mrs Lucile ARNOUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

4. WPP Consulting Limited, a limited liability company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 27, Farm Street, London, W1J 5RJ, United Kingdom, owner of 23,994,499 Ordinary Shares of the Company having a nominal value of USD 30 each, hereby represented by Mrs Lucile ARNOUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items 1. to 4. above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 90,063,280 Ordinary Shares and 81,100,004 Preferred Shares (of classes A to H) having a nominal value of USD 30 each in the share capital of the Company amounting to USD 5,134,898,520;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the financial year of the Company that has started on (i) 1 March 2008 on 10 March 2008 and (ii) on 11 March 2008 on 20 March 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 20 March of each year and amendment of article 13 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and

3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves that (i) the financial year of the Company that has started on 1 March 2008 shall close on 10 March 2008, that (ii) the financial year of the Company that has started on 11 March 2008 shall close on 20 March 2008 and that (iii) the date of the closing of the Company's financial year shall be on 20 March of each year.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 13 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on 21 March each year and ends on 20 March of the following year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1.000 (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Gamma S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (la Société). La Société a été constituée le 21 novembre 2000 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 423 du 8 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 26 février 2007 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 995 du 29 mai 2007.

Ont comparu:

1. WPP Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213, détentrice de 2.362.501 parts sociales ordinaires, de 5.000.000 parts sociales privilégiées de classe A et 18.838.985 parts sociales privilégiées de classe B de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune, ici représentée par Madame Lucile ARNOUX, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. WPP Luxembourg Holdings Seven S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003, détentrice de 58.472.885 parts sociales ordinaires, 24.494.349 parts sociales privilégiées de classe B, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe C, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe D, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe E, 3.333.334 parts sociales privilégiées de classe F, 9.333.334 parts sociales privilégiées de classe G et 10.100.000 parts sociales privilégiées de classe H de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune, ici représentée par Madame Lucile ARNOUX, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. WPP Luxembourg Holdings Three S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206, détentrice de 5.233.395 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune, ici représentée par Madame Lucile ARNOUX, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

4. WPP Consulting Limited, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 27, Farm Street, Londres W1J 5RJ, Royaume-Uni, détentrice de 23.994.499 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 30 chacune, ici représentée par Madame Lucile ARNOUX, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties reprises sous les points 1. à 4. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 90.063.280 parts sociales ordinaires et 81.100.004 parts sociales privilégiées (de classes A à H) ayant une valeur nominale de USD 30 chacune dans la capital social de la Société s'élevant à USD 5.134.898.520;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social de la Société ayant débuté (i) le 1^{er} mars 2008 au 10 mars 2008 et (ii) le 11 mars 2008 au 20 mars 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 20 mars de chaque année et modification de l'article 13 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications; et

3. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide que (i) l'exercice social de la Société ayant débuté le 1^{er} mars 2008 sera clôturé le 10 mars 2008, que (ii) l'exercice social de la Société ayant débuté le 11 mars 2008 sera clôturé le 20 mars 2008 et que (iii) la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 20 mars de chaque année.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 13 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 21 mars de chaque année et se termine le 20 mars de l'année suivante."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2008. LAC/2008/12598. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008051422/5770/153.

(080056465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Woolpas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 83.594.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052782/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04657. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Standard Kay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 107.888.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052783/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04656. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Super Price, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.338.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052758/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04931. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Flims S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.818.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008052753/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03198. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

View Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 137.843.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the third day of April.

Before Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ATC - RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, (R.C.S. Luxembourg B 103.123),

here represented by Anne COENEN, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy dated April 1st, 2008.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "View Investments S. à r.l." a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers has extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and eight.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up the 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC - RCS Corporate Services (Luxembourg) S. A., prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.336.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATC - RCS Corporate Services (Luxembourg) S. A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, (R.C.S. Luxembourg B 103.123)

ici représentée par Madame Anne COENEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} avril 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "View Investments S. à r.l. ", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par

la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être déléguée par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC - RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 103.336).

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coenen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14454. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008052785/220/200.

(080058295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Source de Vie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9169 Mertzig, 15, Cité Colette Pasch.

R.C.S. Luxembourg B 94.942.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052763/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05407. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Walnut Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.734.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G H TRUST, Département Domiciliation de GODFREY HIGUET

128, blvd de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG

Avocats

Référence de publication: 2008052765/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03609. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Venus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.064.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIARE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052766/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04885. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

AIM Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 105.055.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052761/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04647. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pappa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.270.

—
Constituée par-devant M^e André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2003,
acte publié au Mémorial C no 555 du 22 mai 2003.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAPPÀ S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052769/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04906. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Poseydon Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.369.

—
Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-
Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} février 2000, acte publié au Mémorial C no 383 du 27 mai 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POSEYDON INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052771/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04900. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pindella Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.368.

—
Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-
Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} février 2000, acte publié au Mémorial C no 383 du 27 mai 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PINDELLA HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052775/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04894. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Upsurge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.696.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Upsurge Holding S.A.
ProServices Management S.à r.l.
Administrateur
Mr. Matthijs BOGERS
Administrateur

Référence de publication: 2008052776/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04185. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Agit Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 137.888.

STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Eyal GRUMBERG, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "AGIT INVESTMENT S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} vendredi du mois de mai à 17.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Eyal GRUMBERG, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant prémentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
 - 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Eyal GRUMBERG, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
 - 3.- La société anonyme "LDF AUDIT S.A.", avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, OMC Chambers, 146, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 1022412, est appelée aux fonctions de commissaire.
 - 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
 - 5.- Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GRUMBERG - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2008, Relation GRE/2008/1694. — Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,50: 155,-
€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053266/231/213.

(080059109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Biib Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 10, rue Nic. Emeringer.

R.C.S. Luxembourg B 137.892.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Minna-Liisa ÄIJÄLÄ, employée, demeurant à L-6942 Niederanven, 10, rue Nic. Emeringer, ici représentée par Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER, employée privée, demeurant à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 20 février 2008,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Markku ÄIJÄLÄ, administrateur de société, demeurant à L-6942 Niederanven, 10, rue Nic. Emeringer, ici représenté par Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 20 février 2008,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de
BIIB CONSULTING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Niederanven.

Art. 3. La société a pour objet la consultance en business intelligent. Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille EURO (31.000,- euro) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- euro) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier lundi de mai à 14 heures, et pour la première fois en deux mille neuf. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
- Madame Minna-Liisa ÄIJÄLÄ, prénommée,	1
- Monsieur Äijälä MARKKU, prénommé,	999
Total: mille (1.000) actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 25% de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- euro) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille huit. La première assemblée générale se tiendra en deux mille neuf.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Valtonen KARI, administrateur de société, demeurant à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
- Monsieur Anttila ISMO, administrateur de société, demeurant à L-1209 Senningerberg, 5, Domaine des Bleuets.
- Monsieur Markku ÄIJÄLÄ, prénommé.

3. Est nommé administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration: Monsieur Markku ÄIJÄLÄ, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, numéro B.70.909.

5. Le siège social est fixé à L-6942 Niederanven, 10, rue Nic. Emeringer.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: Deschuytter, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2008, Relation: EAC/ 2008/ 3486, — Reçu: cent cinquante-cinq euros 31.000 à 0,5% = 155.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008053270/203/126.

(080059204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 82.967.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2007

«Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Romain OMS, électricien, L-5683 Dalheim, 12, Kiischtestrooss;
2. Madame Monique PEIFFER, e.p., L-9952 Drinklange, Maison 7a;
3. Monsieur Marc MICHELS, e.p., L-7663 Medernach, 11, rue du Cimetière.

Administrateur-délégué:

Monsieur Romain OMS, préqualifié.

Commissaire aux comptes:

SOFINTER GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall.

Sixième résolution

L'assemblée constate pour autant que de besoin que suivant décision de l'Administration communale de Bertrange, l'adresse de la société a été changée de L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach en L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.»

Bertrange, le 28 mai 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008053188/820/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

World Star Fund, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 95.531.

Avec effet au 1^{er} juin 2007 la société anonyme Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société anonyme WORLD STAR FUND.

Avec effet au 1^{er} juin 2007 Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur A.

Avec effet au 1^{er} juin 2007 Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur A.

Avec effet au 1^{er} juin 2007 Madame Christine SCHWEITZER a démissionné de son mandat d'administrateur A.

Avec effet au 1^{er} juin 2007 la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour avis sincère et conforme

WORLD STAR FUND

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008053167/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

CEA Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 126.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008051717/239/12.

(080056549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008051716/239/12.

(080056523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.
